

Une bombe à retardement

L'enfant à naître absorbe l'alcool en même temps que sa mère. Une rencontre qui peut provoquer des dégâts parfois graves. Si l'on sait que les risques augmentent avec l'ampleur de la consommation, on ignore par contre s'il existe un niveau sans risque. JEAN-PAUL VANKEERBERGHEN

Bien qu'on sache depuis l'Antiquité que grossesse et alcool ne font pas bon ménage, ce n'est qu'assez récemment que la science médicale a établi un lien entre la consommation d'alcool par la mère et des risques spécifiques pour la grossesse et pour l'enfant à naître. On savait plus ou moins que la consommation régulière d'alcool par la femme enceinte augmentait les risques de fausse couche, de retard de croissance et de naissance prématurée. Mais ce n'est que tardivement que la responsabilité de l'alcool dans des malformations et des troubles congénitaux a été établie. Cela explique, sans doute, le peu d'attention accordé à ce problème, aussi bien dans le public que parmi les professionnels de la santé. La première étude fut publiée en France, en 1968, et décrivait 127 cas d'enfants nés de mères alcooliques et atteints de malformations congénitales. Elle passa assez inaperçue. Il fallut attendre les résultats d'une étude prospective sur 20 ans (1975-1995), portant sur 1500 femmes enceintes, et incluant le suivi du développement de leurs enfants pendant cette période, pour enfin confirmer le lien entre alcool et malformations congénitales. Et aussi démontrer que des troubles peuvent apparaître bien après la naissance, jusqu'à l'adolescence.

Syndrome alcoolique fœtal

Ces études ont conduit à la définition du syndrome alcoolique fœtal (SAF) : un ensemble de défaillances physiques et mentales résultant de l'exposition de l'enfant aux effets de l'alcool *in utero*. Ce syndrome se manifeste essentiellement par des retards de croissance avant et après la naissance, par un crâne

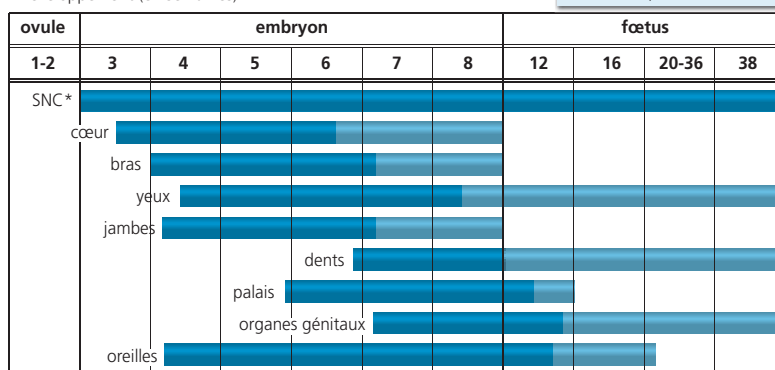
de petite taille et des malformations faciales caractéristiques comme un nez aplati, des petits yeux et une lèvre supérieure étroite, par des malformations congénitales qui peuvent toucher une grande variété d'organes, mais aussi par des anomalies neurologiques qui apparaîtront au fil du temps (hyperactivité, troubles de la concentration, du langage et de la mémoire).

L'absorption d'alcool est nuisible dès le premier stade de la grossesse. Ce produit, toxique pour les cellules, peut interférer avec le développement de l'embryon, puis du fœtus. L'alcool continue à être nocif jusque dans les derniers mois de la grossesse, à cause de son influence négative sur le développement cérébral de l'enfant. « Tous les organes peuvent être touchés, selon le moment de la consommation », souligne le Dr Maurice Titran (1), pédiatre au Centre

d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Roubaix (France). Il y rencontre chaque jour des enfants qui pâtiront toute leur vie de l'alcool ingéré par leur mère pendant la grossesse. Ce centre est un lieu de prévention, de dépistage et de prise en charge de jeunes enfants nés prématurément ou présentant un handicap. Un enfant sur dix qui y consulte a été exposé à l'alcool pendant sa gestation. « Pendant les trois premiers mois de la grossesse, les différents organes se mettent en place progressivement, explique Maurice Titran. Le cœur à partir de la 3^e semaine, les yeux à partir de la 4^e semaine, les organes génitaux à partir de la 7^e semaine, etc. La présence d'alcool à ces moments peut chaque fois être à l'origine d'une malformation. Le système nerveux central, lui, se développe tout au long de la gestation, et même après la naissance.

Périodes de sensibilité des différents organes à l'alcool

Développement (en semaines)



* système nerveux central

Source : "Alcool et effets sur la santé", INSERM, 2001

Après le 3^e mois, c'est le cortex qui se développe, le siège des actions complexes : le langage, la capacité d'abstraction, la pensée, la morale... Des lésions du cortex pourront donc s'exprimer plusieurs années après la naissance. Ainsi, si la fonction du langage est abîmée, on ne s'en rendra compte que vers 2 ans. L'alcoolisation pendant la grossesse est la première cause d'échec scolaire. »



DÉSORMAIS, LA LOI FRANÇAISE IMPOSE LA PRÉSENCE DE CE LOGO SUR TOUTE BOUTEILLE CONTENANT DE L'ALCOOL. UNE PROPOSITION DE LOI ALLANT DANS LE MÊME SENS A ÉTÉ DÉPOSÉE AU SÉNAT BELGE.

modérée, acceptable pour un adulte, n'est pas nécessairement sans risque pour un fœtus. D'ailleurs, la notion de consommation « modérée » reste floue... Le risque dépend aussi de facteurs individuels, comme le métabolisme, le poids corporel, des particularités génétiques ou même la consommation éventuelle de tabac par la mère.

Un bébé sur cent ?

Certains enfants ne souffriront pas d'un SAF caractérisé, mais présenteront, au cours de leur développement, divers handicaps physiques (surdité, défaut de vision...) ou mentaux. « L'exposition du fœtus aux effets de l'alcool dans l'utérus peut provoquer de graves troubles cognitifs et comportementaux, précise le Pr Marleen Temmerman, chef du Service d'obstétrique à l'Hôpital universitaire de Gand. Ceux-ci s'expliquent, entre autres, par le fait que l'alcool provoque des altérations de la structure cérébrale. Des études neuropsychologiques ont montré des troubles de l'apprentissage et de la mémoire chez les enfants souffrant d'un SAF, mais aussi chez les enfants dont les symptômes de SAF étaient à première vue moins nets. Les deux groupes d'enfants développent, à un âge plus avancé, des troubles du comportement tels que consommation d'alcool et de drogues, hyperactivité, impulsivité et asocialité. Les examens cliniques ont montré chez ces enfants des modifications structurelles de différentes régions du cerveau, qui seraient responsables de certaines altérations de leur fonctionnement cérébral. » L'incidence du SAF dans les pays industrialisés consommateurs d'alcool est évaluée à 2, voire 3, pour 1000 naissances. Ce qui représente, en Belgique, 200 à 300 nouveaux cas chaque année. Il faut y ajouter les enfants présentant une forme incomplète de SAF. Au total, on estime qu'un enfant sur cent est marqué par la consommation de sa mère pendant sa gestation. L'alcool serait ainsi la première cause de handicap congénital.

Quel niveau de risque ?

A partir de quel niveau de consommation de la mère le bébé risque-t-il des lésions ? La question reste sans réponse scientifiquement irréfutable. Les études dont on dispose actuellement ne permettent pas d'affirmer avec certitude qu'une consommation modérée d'alcool par la mère est nuisible pour l'enfant qu'elle porte. Mais l'inverse n'est pas davantage prouvé : il n'est pas possible de certifier qu'une faible consommation n'est pas nocive. Une consommation

Il est certain que plus l'alcoolémie est élevée, plus grand est le danger. Il semble aussi que le risque est plus important quand la concentration d'alcool dans le sang augmente rapidement, quand la mère boit successivement plusieurs verres d'alcool. En l'absence de données permettant d'affirmer que tel niveau de consommation n'est pas nuisible, beaucoup de médecins préconisent l'abstinence pure et simple. Telle est la position de Maurice Titran. « Il ne s'agit pas de puritanisme, mais bien de prudence, insiste-t-il. Je précise toujours que ce conseil n'a rien à voir avec un éventuel alcoolisme et que tous les types de boissons alcoolisées sont concernés. Il faut savoir que l'alcool consommé par une femme enceinte passe directement dans le corps de l'embryon ou du fœtus, qui aura donc la même alcoolémie que la mère. Mais le bébé en formation met plus de temps que sa mère à éliminer cet alcool. »

Il cite l'exemple d'une future mère qui participe à une fête. Pendant une heure, elle boit 4 verres, puis s'arrête, par prudence. Elle atteint ainsi une alcoolémie de 1g/l. Son bébé aussi. Ce sont des niveaux qui peuvent provoquer la destruction de cellules. L'organisme de la mère va ensuite dégrader l'alcool à raison de 0,10g/l par heure. Au total, le bébé sera donc exposé à l'alcool pendant 11 heures. Plus longtemps que cela, en réalité, car il subsistera encore de l'alcool dans le liquide amniotique pendant quelques heures.

Une future mère ne doit pas paniquer si elle a consommé de l'alcool avant de savoir qu'elle était enceinte. Mais, une fois qu'elle le sait, elle doit être consciente qu'une consommation, même occasionnelle, est susceptible de présenter un risque pour son bébé. ✕

Références :

1. Le Dr Maurice Titran a publié, avec Laure Gratiot : « A sa santé ? Pour une prise de conscience des dangers de l'alcool pendant la grossesse ». Collection La cause des bébés. Ed. Albin Michel. Paris, 2005.